

La Cour constitutionnelle organise une journée d'études à Adrar sur les compétences de la Cour constitutionnelle à la lumière de la révision constitutionnelle de 2020

La Cour constitutionnelle a organisé une journée d'études à Adrar, le 18 Février 2024, sur : les compétences de la Cour constitutionnelle à la lumière de la révision constitutionnelle de 2020

Dans son intervention, M. Abdelouahab Kherief, membre de la Cour constitutionnelle, qui représentait le Président de de la Cour constitutionnelle, a affirmé que les derniers amendements apportés à la Constitution algérienne, ont fait du citoyen le garant des droits et libertés, estimant que ces acquis constitutionnels requièrent une convergence d'efforts allant dans le sens d'assurer la connaissance par le citoyen du volet juridique en termes de droits et libertés et la maîtrise des questions liées au langage juridique d'usage.

Cette journée d'études, intervient dans le cadre de la poursuite de l'opération initiée pour diffuser la culture constitutionnelle et faire connaître les différentes spécialités de la Cour constitutionnelle, en tant qu'institution de contrôle, conformément à une méthodologie permettant aux différentes institutions de l'Etat d'être en contact direct avec cette instance.

Cet évènement a pour objectif, également, d'orienter l'intérêt des professeurs d'université vers les questions constitutionnelles et les encourager à faire des recherches dans des domaines en relation avec la Cour constitutionnelle, pour élaborer des études académiques.

Cette journée d'étude a été une occasion pour les universitaires, magistrats, avocats, chercheurs, auxiliaires de la justice et les étudiants ainsi que les représentants de la société civile pour consolider leur savoir en matière du droit constitutionnel, notamment les dispositions adoptées à la lumière de la Constitution du 1er novembre 2020.

<https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2024/02/Adrar.mp4>